

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****22117432***

le,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

(20 SEP. 2022)

Le Greffier

N° d'entreprise : **0542 508 033****Nom**(en entier) : **FONCIERE DE GERPINNES**

(en abrégé) :

Forme légale : **S.A.**Adresse complète du siège : **ALLEE DES ERABLES 1, 6280 GERPINNES****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire et des administrateurs**Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} juillet 2022 :

L'assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire « F.C.G. REVISEURS D'ENTREPRISES » dont le représentant permanent désigné par le cabinet est Monsieur Steve LOTTIN (A02580) et ce pour une nouvelle durée de 3 ans venant à échéance lors de l'AGO de 2025.

Le montant de ses honoraires est fixé à 3.250,00 EUR HTVA par an, indexé annuellement.

L'assemblée décide de renommer en tant qu' administrateurs :

1. La S.A. IMMO-SAMBRE, ayant son siège social à Gerpinnes, Allée des Erables, 1, RPM 0437.428.032, pour laquelle agira son représentant permanent Monsieur Bernard CAYMAN ;
2. La S.P.R.L. GESOPAR, ayant son siège social à Charleroi, rue Haies Germaine, 21, RPM 0534.653.508, pour laquelle agira son représentant permanent, Monsieur Olivier CAYMAN ;
3. La S.P.R.L. CAYMAN MANAGEMENT, ayant son siège social à Gerpinnes, Allée des Erables, 1, RPM 0534.654.201, pour laquelle agira son représentant permanent, Monsieur François CAYMAN ;
4. La S.P.R.L. JULIEN CAYMAN, ayant son siège social à Gerpinnes, Allée du Beau Chénial, 5, RPM 0568.864.616, pour laquelle agira son représentant permanent, Monsieur Julien CAYMAN.

Ces mandats prennent cours ce jour, pour une période de 6 années, et prendront donc fin, lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028.

Le mandat des administrateurs entrants est gratuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le conseil d'administration étant ici réuni, celui-ci nomme la S.A. IMMO-SAMBRE, ayant son siège social à Gerpinnes, Allée des Erables, 1, RPM 0437.428.032, pour laquelle agira son représentant permanent, Monsieur Bernard CAYMAN en tant qu'administrateur délégué en charge de la gestion journalière pour la durée de son mandat.

Bernard CAYMAN
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).